



Secrétariat

GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/13/Add.1
28 mai 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

**COMITÉ D'EXPERT DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE
DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques
(14-16 juillet 2004)

**ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL ANNOTÉ
ET CALENDRIER PROVISOIRE DE LA SEPTIÈME SESSION**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 14 juillet 2004, à 14h30

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'usage, le premier point de l'ordre du jour est son adoption.

2. Mise à jour du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

a) Dangers physiques

(i) Une modification aux critères de classification des substances autoréactives du chapitre 2.8 a été proposée par la France, ceci pour traiter le cas des substances (mélanges) qui ont à la fois des propriétés oxydantes et autoréactives (ST/SG/AC.10/C.4/2004/2). La même proposition aura au préalable été soumise à la 25ème session du Sous-comité d'experts du Transport des matières dangereuses qui précède la session du Sous-comité du Système général harmonisé (ST/SG/AC.10/C.3/2004/48).

(ii) Au chapitre 2.1 du SGH sur les matières et objets explosibles, les explosifs instables ne sont pas classés. Le document ST/SG/AC.10/C.4/2004/5 soumis par CEFIC propose d'amender le chapitre 2.1 de telle façon que les explosifs instables puissent être classés et réglementés sur le lieu de travail.

(iii) Une proposition révisée pour une nouvelle étiquette concernant les peroxydes organiques (voir Chapitre 2.15 du SGH et Division 2.5 du Règlement type du transport des matières

dangereuses) sera présentée par la Norvège (ST/SG/AC.10/C.4/2004/3). Une proposition similaire aura été discutée auparavant par le Sous-comité TMD à sa 25ème session (ST/SG/AC.10/C.3/2004/21, et reproduite sous la cote INF 3). Des commentaires des experts du Sous-comité TMD (ST/SG/AC.10/C.3/2004/66 des Etats Unis d'Amérique et ST/SG/AC.10/C.3/2004/71 de la Fédération de Russie) sont aussi reproduits sous les cotes respectives INF 6 et INF 7.

b) Dangers pour la santé

i) Révision du chapitre 3.1 (Toxicité aiguë)

Dans son programme de travail pour 2003-2004, le Sous-comité a demandé à l'OCDE i) de réviser les critères de classification pour la toxicité aiguë de façon à prendre en compte les valeurs ponctuelles issues de la conversion des intervalles de toxicité aiguë obtenus expérimentalement pour les divers modes d'exposition, et ii) de définir les termes « poussière », « brouillard » et « vapeur » en relation avec la toxicité par inhalation. Le secrétariat de l'OCDE informera le Sous-comité des progrès réalisés sur ce point.

ii) Mélanges de gaz toxiques (MGT)

Lors des cinquième et sixième sessions du Sous-comité, l'Association européenne des gaz industriels (EIGA) a soumis des commentaires sur la classification des mélanges de gaz toxiques (MGT) (ST/SG/AC.10/C.4/2003/1 et ST/SG/AC.10/C.4/2003/7), mettant en cause la pertinence de la formule d'additivité proposée au paragraphe 3.1.3.6 du SGH. Un groupe de correspondance, mis sur pied à la sixième session et dirigé par la Belgique, a été chargé de reconsidérer les critères de classification des MGT et de soumettre le résultat de ses travaux à la septième session du Sous-comité (ST/SG/AC.10/C.4/2004/7).

iii) Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz toxiques

Conformément au Programme de travail du Sous-comité, une nouvelle classe de danger pour les *Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz toxiques*, a été proposée par le secrétariat de l'OCDE à une session précédente du Sous-Comité. On avait alors soulevé le problème de la prise en compte du taux d'évolution du gaz dans les critères de classification, et un groupe de correspondance a été mis sur pied afin de débattre de cette question et de modifier éventuellement le projet de texte. Le groupe de correspondance, dirigé par la France, informera le Sous-comité du résultat de ses travaux et de la réunion informelle tenue sur ce point avant la session régulière.

iv) Révision du chapitre 3.8 (Toxicité systémique pour certains organes cibles/exposition unique)

Les résultats des travaux de l'OCDE sur l'irritation des voies respiratoires et sur les effets narcotiques, qui figurent au programme de travail en cours, sont décrits dans le document ST/SG/AC.10/C.4/2004/9. On y propose d'inclure les critères de classification correspondants dans le chapitre 3.8 du SGH.

v) Dangers d'aspiration

L'inclusion dans le SGH d'une nouvelle classe sur les dangers par aspiration est un des éléments du programme de travail en cours à l'OCDE. Le résultat des travaux sera présenté au Sous-comité pour décision (ST/SG/AC.10/C.4/2004/10).

vi) Divers

Une révision de la terminologie utilisée au chapitre 3.7 du SGH sur la toxicité pour la reproduction sera proposé par l'OCDE (ST/SG/AC.10/C.4/2004/11). L'intention est de clarifier les termes « toxicité pour la reproduction, toxicité sur le développement, capacité de reproduction, classe et catégorie » qui sont utilisés aux paragraphes 3.7.2.1 et 3.7.2.2.1 du SGH. Ce thème est un des éléments du programme de travail en cours du Sous-comité.

c) Dangers pour l'environnement

i) Substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Le groupe de correspondance sur les *Substances qui appauvrissent la couche d'ozone* souhaitera peut-être informer le Sous-comité des progrès réalisés sur ce thème.

ii) Toxicité pour le milieu terrestre

La première étape sur ce thème de travail a consisté à faire l'analyse des approches actuelles et/ou des réglementations en cours sur la classification des dangers de toxicité terrestre (voir document ST/SG/AC.10/C.4/2003/2 soumis à la cinquième session du Sous-comité). La seconde étape était de faire des propositions sur les questions à résoudre afin de pouvoir développer une classification et un étiquetage pour cette classe de danger. L'OCDE, en charge de ce thème, fera le point sur l'avancement des travaux.

iii) Divers

3. Développement de documents guides pour la mise en application du SGH

a) Conseils de prudence

Une proposition de révision de l'annexe III du SGH qui a pour but de donner des indications précises sur les conseils de prudence a été soumise par le groupe de correspondance Ad hoc dirigé par l'Allemagne (ST/SG/AC.10/C.4/2004/8). Le groupe de correspondance informera le Sous-comité des plus récents développements de son travail, en particulier des résultats de la consultation informelle qui aura été tenue avant la session du Sous-comité.

b) Fiches de données de sécurité (FDS)

Une proposition pour une nouvelle annexe au SGH qui servira de document guide pour la préparation des fiches de sécurité (FDS) est proposée au terme du travail du groupe de correspondance spécial dirigé par l'Australie (ST/SG/AC.10/C.4/2004/1).

c) Étiquetage

Une proposition pour la modification de l'étiquetage des très petits colis est soumise par le CEFIC (ST/SG/AC.10/C.4/2004/4).

Le groupe de correspondance sur l'étiquetage souhaitera peut-être soumettre une révision du document guide précédemment élaboré qui prendra en compte les modifications suggérées à la précédente session, y compris un exemple d'étiquette fourni par l'industrie.

4. Mise en oeuvre du SGH

a) Rapport des gouvernements et des organisations

Les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité des progrès récents effectués dans la mise en œuvre du SGH et de leur propre rôle pour le promouvoir.

b) Coopération avec les autres organisations internationales

A la troisième réunion du Groupe de travail à participation non-limitée de la Convention de Bale (avril 2004), les commentaires par écrit du Sous-comité concernant la révision en cours des définitions et critères relatifs aux caractéristiques des déchets dangereux qui avaient été adressés à la secrétaire exécutive de la convention de Bale ont été présentés. Le document contenait également une offre de coopération future entre le Sous-comité et le Groupe de travail. Le secrétariat de la Convention de Bale souhaitera peut-être informer le Sous-comité des décisions prises à ce sujet.

c) Divers

5. Renforcement des capacités

Les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées, comme l'UNITAR, l'OIT et l'OCDE, souhaiteront peut-être informer le Sous-Comité de leurs activités concernant le renforcement des capacités ou de tout autre projet entrepris en relation avec le SGH.

6. Coordination et programme de travail

La Présidente du Sous-comité qui dirige le Groupe de correspondance sur les procédures du Sous-comité informera les experts des progrès achevés en ce qui concerne la clarification des procédures de travail avec les points de contact (ST/SG/AC.10/C.4/2004/6).

Le secrétariat de l'OCDE informera le Sous-comité des progrès réalisés concernant les éléments du programme de travail qui ont été entrepris sous la responsabilité de l'Equipe spéciale de l'OCDE sur l'Harmonisation de la classification et de l'étiquetage, en particulier sur la toxicité aquatique chronique ; sur la sensibilisation/phénomènes d'induction et d'élicitation ; sur la cancérogénicité, y compris sur l'état de développement du document guide pour l'utilisation de facteurs supplémentaires pour la classification ; sur la potentialité des produits à agir sur la reproduction ; et sur tous autres travaux en cours. Le secrétariat de l'OCDE souhaitera peut-être aussi informer le Sous-comité des résultats de la dernière réunion de l'Equipe spéciale qui s'est tenue à Paris du 3 au 5 mai 2004.

Le président du Sous-comité du transport des matières dangereuses relatera les travaux en cours dans son Sous-comité sur l'harmonisation des critères de classification et d'étiquetage des produits chimiques dans le secteur du transport avec ceux du SGH.

7. Questions diverses

Au moment de la rédaction de ce document, il n'y a pas de thème à débattre sous ce point de l'ordre du jour.

8. Adoption du rapport

Selon les pratiques en vigueur, le Sous-comité souhaitera peut-être adopter le rapport de sa septième session sur la base d'un projet de texte préparé par le secrétariat.

Sub-Committee of Experts on the Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (seventh session)
Provisional timetable

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (septième session)
Calendrier provisoire

Wednesday 14 July 2004 <i>Mercredi 14 juillet 2004</i>	Thursday 15 July 2004 <i>Jeudi 15 juillet 2004</i>	Friday 16 July 2004 <i>Vendredi 16 juillet 2004</i>
Agenda item <i>Point de l'ordre du jour</i>	Agenda item <i>Point de l'ordre du jour</i>	Agenda item <i>Point de l'ordre du jour</i>
a.m. 14:30-17:30 Room XII	a.m. 09:30-12:30 Room XII	a.m. 09:30-12:30 Room XII
Items 1 and 2	Items 2 (cont'd), 3	Items 3 (cont'd), 4
Points 1 et 2	Points 2 (suite), 3	Points 5 (b, c, d)
p.m. 14:30-17:30 Room XII	p.m. 14:30-17:30 Room XII	p.m. 14:30-17:30 Room XII
Items 1 and 2	Items 5, 6, 7	Items 5, 6, 7
Points 1 et 2	Points 5, 6, 7	Points 5, 6, 7
a.m. 14:30-17:30 Room XII	a.m. 09:30-12:30 Room XII	p.m. 14:30-17:30 Room XII
Items 1 and 2	Items 5, 6, 7	...(cont'd) and report adoption
Points 1 et 2	Points 5, 6, 7	...(suite) et adoption du rapport

NOTE :

- *The Correspondence Group on Water Activated Toxicity will meet on Wednesday 14 July, 8:30-10:30 under the initiative of France, lead country;*
- *The Correspondence Group on Precautionary Statements will meet on Wednesday 14 July, 10:45-13:00 under the initiative of Germany, lead country.*
- *These informal meetings will be held at the Palais des Nations where a meeting room will be made available to this aim (for more information, please check the website at a later stage or contact the secretariat); (without interpretation).*

NOTA :

- *Le groupe de correspondance sur les Matières qui sous l'effet de l'eau émettent des substances toxiques se réunira le mercredi 14 juillet de 8:30 à 10:30 à l'initiative de la France, pays chef de file;*
- *Le groupe de correspondance sur les Conseils de prudence se réunira le mercredi 14 juillet de 10:45 à 13:00 à l'initiative de l'Allemagne, pays chef de file.*
- *Ces réunions informelles se dérouleront au Palais des Nations où une salle aura été mise à disposition à cet effet (pour plus d'information, merci de consulter le site web à une date ultérieure ou de contacter le secrétariat); (sans service d'interprétation).*